



## **CONSEILS DE PRÉVENTION**

## **Cherchez le regard!**



- accordez la priorité aux piétons venant de droite comme de gauche;
- devant un tel passage, arrêtez-vous complètement si vous êtes en présence d'enfants, de personnes handicapées ou âgées;
- ne dépassez jamais un véhicule qui est arrêté à proximité d'un passage pour piétons;
- tenez compte des erreurs des autres, dans le doute freinez!

## **Piétons**

- Signalez bien votre intention en vous positionnant de manière claire;
- abstenez-vous de traverser si l'automobiliste semble ne pas pouvoir s'arrêter à temps;
- ne vous lancez jamais subitement sur un passage ; marquez un temps d'arrêt;



## **Sanctions:**

Une amende d'ordre de Frs 140.— sanctionne un automobiliste qui ne s'arrête pas devant un passage, en présence de piétons déjà engagés ; en cas de mise en danger, cela peut engendrer un retrait du permis de conduire.